



**Nations Unies**

**Rapport du Comité  
préparatoire de la Réunion  
internationale de haut niveau  
chargée d'examiner la question  
du financement  
du développement à l'échelon  
intergouvernemental**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Cinquante-cinquième session**  
**Supplément N° 28 A (A/55/28/Add.1)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Cinquante-cinquième session  
Supplément N° 28 A (A/55/28/Add.1)

**Rapport du Comité préparatoire  
de la Réunion internationale de haut niveau  
chargée d'examiner la question  
du financement du développement  
à l'échelon intergouvernemental**



Nations Unies • New York, 2001



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

| <i>Chapitre</i>  | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Introduction . . . . .  | 1–5                | 1           |
| II. Questions d'organisation . . . . .   | 6–12               | 1           |
| A. Adoption de l'ordre du jour . . . . .   | 6                  | 1           |
| B. Participation . . . . .   | 7–12               | 1           |
| C. Documentation . . . . .   | 13                 | 3           |
| III. Examen des apports au processus préparatoire de fond et à la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement . . . . . | 14–23              | 3           |
| IV. Établissement du document qui sera adopté à l'issue de la Conférence . . . . .   | 24–28              | 4           |
| V. Projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité. . . . .  | 29                 | 5           |
| VI. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session . . . . .   | 30–33              | 5           |
| VII. Recommandation et décision adoptées par le Comité. . . . .  | 34–35              | 5           |
| A. Projet de résolution présenté à l'Assemblée générale pour adoption . . . . .  | 34                 | 5           |
| B. Décision adoptée par le Comité. . . . .   | 35                 | 7           |
| <b>Annexes</b>   |                    |             |
| I. Déclaration commune des coprésidents publiée le 23 février 2001 lors de la clôture de la deuxième session du Comité . . . . .                                     |                    | 8           |
| II. Liste des documents dont était saisi le Comité à sa deuxième session . . . . .   |                    | 19          |



## Chapitre premier Introduction

### Ouverture et durée de la session

1. Le Comité préparatoire de la Réunion intergouvernementale internationale de haut niveau sur le financement du développement a tenu sa deuxième session à New York du 12 au 23 février 2001, conformément au paragraphe 2 de la résolution 55/213 de l'Assemblée générale. Le Comité a tenu cinq séances (1re à 5e).

2. Le Comité a également tenu plusieurs séances officielles au cours desquelles il a procédé à un échange de vues sur les apports aux préparatifs techniques et à la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement du point de vue des points principaux de l'ordre du jour préliminaire, annexé à la décision 1/1 figurant dans le rapport du Comité sur les travaux de sa session d'organisation, de la reprise de sa session d'organisation, de sa première session et de la reprise de sa première session<sup>1</sup>.

3. À la 1re séance, le 12 février, le Président de l'Assemblée générale a pris la parole.

4. À la même séance, le Secrétaire général s'est adressé au Comité.

5. Toujours à la même séance, M. Mats Karlsson, Vice-Président de la Banque mondiale chargé des relations extérieures et des relations avec l'Organisation des Nations Unies, M. Rheinhard Munzberg, Représentant spécial du Fonds monétaire international auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Patrick Low, chef de cabinet du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, ont pris la parole.

## Chapitre II Questions d'organisation

### A. Adoption de l'ordre du jour

6. À la 1re séance, le 12 février, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa deuxième session, tel qu'il figurait dans le document A/AC.257/20 :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

2. Examen des apports au processus préparatoire de fond et à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.
3. Établissement du document qui sera adopté à l'issue de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.
4. Projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
5. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session.

### B. Participation

7. Ont participé à la session les représentants des États Membres ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

8. Ont participé à la session des observateurs des États non membres suivants : Saint-Siège et Suisse.

9. Les bureaux et organes de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés : Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (CNUCED).

10. Les institutions spécialisées et autres organisations ci-après du système des Nations Unies étaient représentées : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Organisation mondiale du commerce.

11. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Communauté européenne, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de coopération et de développement économiques.

12. Les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social étaient représentées :

*Statut consultatif général*

Association pour la participation des femmes au développement

Caritas Internationalis – Confédération internationale d'organismes catholiques d'action charitable et sociale

Commission des églises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des églises

Franciscains International

Confédération internationale des syndicats libres

Conseil international de l'action sociale

Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies

Pacific Concerns Resource Center

Confédération mondiale du travail

*Statut consultatif spécial*

Conseil canadien des églises

Citizen's Coalition for Economic Justice

Congrégation de Notre-Dame de charité du bon pasteur

Development Alternatives with Women for a New Era

Friends World Committee for Consultation

Global Education Associates

Information Habitat: Where Information Lives

Institute for Agriculture and Trade Policy

Coopération internationale pour le développement et la solidarité

Fédération internationale Terre des Hommes

Fédération luthérienne mondiale

Mani Tese '76

Maryknoll Sisters of St. Dominic

Association nationale des économistes de Cuba

Pax Christi International

Red de Educación Popular entre Mujeres

School Sisters of Notre Dame

Sisters of Mercy of the Americas

Sociologists for Women in Society

World Information Transfer

Institut des ressources mondiales

*Liste*

Association des citoyens du monde

Conseil canadien pour la coopération internationale

Centre of Concern

Fondation Friderich-Ebert

Institut du tiers monde

United Methodist Church – General Board of Church and Society

United Nations Environment and Development, United Kingdom Committee

Women's Environment and Development Organisation

Économie, environnement et développement mondiaux

*Organisations non gouvernementales accréditées à la concertation sur le financement et le développement et la Réunion internationale*

Center for Environmental Economic Development

Focus on the Global South

Fundación Intervida

Fondation Heinrich Böll

Union internationale pour la taxation des biens fonciers et le libre échange

Sisters of Charity Federation, The

Women's International Coalition for Economic Justice

### C. Documentation

13. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa deuxième session est annexée à la première partie du présent rapport.

## Chapitre III

### **Examen des apports au processus préparatoire de fond et à la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement**

14. Le Comité a examiné le point 2 de l'ordre du jour à ses 1re à 5e séances, les 12, 13 et 23 février 2001. Il était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général au Comité (A/AC.257/12);

b) Rapport de la Réunion consultative régionale de haut niveau sur le financement du développement dans la région Asie-Pacifique, Jakarta, 2-5 août 2000 (A/AC.257/13);

c) Rapport de la Réunion consultative régionale sur le financement du développement dans la région de l'Afrique et Réunion préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les

moins avancés, Addis Abeba, 15-17 novembre 2000 (A/AC.257/14);

d) Rapport sur la Réunion régionale consultative chargée d'examiner la question du financement du développement dans la région de l'Europe, Genève, 6 et 7 décembre 2000 (A/AC.257/15);

e) Rapport de la Consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Asie occidentale, tenue à Beyrouth les 23 et 24 novembre 2000 (A/AC.257/16);

f) Rapport de la Consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Bogota, 9 et 10 novembre 2000 (A/AC.257/17);

g) Financement du développement : auditions de la société civile, 6 et 7 novembre 2000 : récapitulation des exposés et des débats des tables rondes (A/AC.257/18);

h) Financement du développement : auditions tenues avec les milieux d'affaires les 11 et 12 décembre 2000 : résumé des exposés et du débat (A/AC.257/19);

i) Rapport de la Deuxième Commission sur les questions de politiques macroéconomiques : financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés (A/55/579/Add.2).

15. À la 1re séance, le 12 février, le Coprésident, M. Jørgen Bøjer (Danemark), a rendu compte au Comité préparatoire de la visite que le Bureau du Comité avait effectuée tout récemment au siège de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à Washington.

16. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suède (au nom de l'Union européenne et ainsi que de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Turquie), du Pakistan, du Chili (au nom du Groupe de Rio), de Sainte-Lucie (au nom de la Communauté des Caraïbes) et du Mexique dont le représentant a transmis l'offre du Gouvernement mexicain d'accueillir la

Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement en 2002.

17. À la 2e séance, le 12 février, le représentant du Kenya a fait une déclaration pour présenter une motion d'ordre. Toujours à la même séance, le Comité a poursuivi son débat général sur le point 2 et entendu une allocution du Président du Conseil économique et social. Des exposés ont également été présentés par les secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

18. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants du Japon, des Philippines (également au nom des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Singapour, Thaïlande et Viet Nam), du Brésil, de la Chine, du Guatemala, du Togo (au nom de l'Organisation de l'unité africaine), de la République de Corée, de l'Inde, de l'Algérie et du Pérou.

19. À la 3e séance, le 13 février, des déclarations ont été faites par les représentants du Bhoutan, de la Fédération de Russie, du Maroc, de la République démocratique populaire lao (au nom des pays en développement sans littoral), du Viet Nam, de la Malaisie, du Danemark, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Afrique du Sud, de Cuba, de l'Égypte, du Ghana, du Bangladesh, de l'Indonésie, des États-Unis d'Amérique et du Cambodge.

20. À la même séance, les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont également fait des déclarations.

21. À la 4e séance, le 13 février, les représentants du Nigéria, du Canada, du Népal, de la Norvège et du Chili ont fait des déclarations.

22. À la même séance, le Coordonnateur exécutif du secrétariat de coordination de la concertation sur le financement du développement a également fait une déclaration, puis le Comité a poursuivi l'examen du point 2 du 13 au 23 février 2001, dans le cadre d'un

dialogue interactif informel portant sur les principaux points de l'ordre du jour provisoire, qui sont énumérés dans l'annexe à la décision 1/1 figurant dans le rapport du Comité. Le Comité est également convenu que les Coprésidents, MM. Jørgen Bøjer (Danemark) et Asda Jayanama (Thaïlande) présenteraient oralement à la fin de la deuxième session des résumés succincts de l'examen par le Comité des communications présentées pendant le dialogue interactif. On trouvera à l'annexe I les résumés des coprésidents<sup>1</sup>.

#### **Accréditation des organisations non gouvernementales**

23. À la 2e séance, le 12 février, le Comité a décidé, conformément à la recommandation de son bureau, d'accréditer au processus préparatoire de fond et à la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement, de nouvelles organisations non gouvernementales dont la liste figure dans le document A/AC.257/10/Add.2 (voir chap. VII, sect. B).

### **Chapitre IV Établissement du document qui sera adopté à l'issue de la Conférence**

24. Le Comité a examiné le point 3 de l'ordre du jour à sa 5e séance, le 23 février.

#### **Mesure prise par le Comité**

25. À la 5e séance, le facilitateur des consultations officielles sur le projet de résolution que l'Assemblée générale devait adopter et qui avait trait aux préparatifs du processus préparatoire de fond et de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement, M. Mauricio Escanero (Mexique), a informé le Comité de l'état d'avancement de ces consultations.

26. À la même séance, le facilitateur a présenté un projet de résolution (en anglais seulement) et l'a modifié oralement.

27. À la même séance, le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution tel qu'il avait été modifié oralement, étant entendu que le facilitateur mentionné dans le texte du

projet de résolution est M. Mauricio Escanero (Mexique) (voir chap. VII, sect. A)<sup>2</sup>.

28. Après la décision de recommander le projet de résolution, des déclarations ont été faites par le représentant de la Suède (au nom de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique, du Mexique et de l'Iran (République islamique d') (au nom du Groupe des 77 et de la Chine).

## Chapitre V

### Projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité

29. À sa 5e séance, le 23 février 2001, le Comité était saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa troisième session (en anglais seulement). Après avoir entendu une déclaration du représentant de l'Iran (République islamique d') (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), le Comité a adopté le projet d'ordre du jour provisoire de sa troisième session de fond, tel qu'il avait été modifié oralement et dont le texte était reproduit ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Examen des apports au processus préparatoire de fond et à la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement.
3. Établissement du document qui sera adopté à l'issue de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement.
4. Projet d'ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité.
5. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session.

## Chapitre VI

### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session

30. Le Comité a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 5e séance, le 23 février, et le Rapporteur, M. Hazem Fahmy (Égypte) a présenté le projet de rap-

port du Comité sur les travaux de sa deuxième session (A/AC.257/L.5).

31. À la même séance, le Comité a adopté son rapport et autorisé le Rapporteur, agissant en étroite coopération avec les autres membres du Bureau et le secrétariat, à mettre la dernière main au rapport, en y insérant le compte rendu des travaux de la journée, ainsi que les résumés des coprésidents sur le dialogue interactif tenu du 13 au 22 février dans le cadre de séances officieuses.

32. Toujours à la même séance, les Coprésidents, MM. Jørgen Bøjer (Danemark) et Asda Jayanama (Thaïlande), ont présenté oralement des résumés succincts du dialogue interactif tenu du 13 au 22 février dans le cadre de séances officieuses, et ont fait des déclarations de clôture.

33. À la même séance, les représentants de l'Iran (République islamique d') (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suède (au nom de l'Union européenne), du Nigéria et de l'Italie, ont également fait des déclarations.

## Chapitre VII

### Recommandation et décision adoptées par le Comité

#### A. Projet de résolution présenté à l'Assemblée générale pour adoption

34. Le Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

#### Préliminaires des préparatifs de fond et de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant ses résolutions 54/196 du 22 décembre 1999, 55/186 du 20 décembre 2000 et 55/213 du 20 décembre 2000,*

*Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général<sup>3</sup> et tous les autres apports soumis au Co-*

mité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental pour examen à sa deuxième session,

*Se félicitant* des importants progrès continus des consultations menées avec les principales parties prenantes institutionnelles, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, à propos de leur participation à la concertation sur le processus de financement du développement,

*Encourageant* les gouvernements et toutes les autres parties prenantes concernées à continuer d'envisager de prendre des mesures concrètes pour appuyer les préparatifs de la concertation sur le financement du développement et la réunion internationale de haut niveau devant se tenir à l'échelon intergouvernemental, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour,

*Encourageant en outre* toutes les autres parties prenantes concernées, y compris à l'échelon régional, ainsi que la société civile et les milieux des affaires, à intensifier leurs efforts pour appuyer les préparatifs de la concertation sur le financement du développement ainsi que la réunion internationale intergouvernementale de haut niveau compte tenu des questions de fond inscrites à l'ordre du jour,

*Rappelant* le caractère global des préparatifs de la concertation sur le financement du développement et la nécessité de tenir compte des autres processus en cours qui intéressent les questions de fond du processus de la concertation sur le financement du développement,

*Exprimant de nouveau* sa reconnaissance aux gouvernements pour leur appui au Fonds d'affectation spéciale créé pour recueillir des contributions extra-budgétaires en faveur de la concertation sur le financement du développement,

1. *Décide* que la réunion internationale intergouvernementale de haut niveau prendra la forme d'une conférence internationale, qui se tiendra sous l'égide de l'ONU au niveau politique le plus élevé, y compris sous la forme d'un sommet, et accepte avec gratitude l'offre généreuse du Mexique d'accueillir la conférence qui se dénommera la Conférence internationale sur le financement du développement, étant entendu que les dates et le lieu précis de la conférence

seront annoncés par le pays hôte à la troisième session du Comité préparatoire;

2. *Souligne* la nécessité de bien préparer la conférence et se félicite des activités déjà entreprises, y compris le dialogue de fond et les apports de toutes les parties prenantes lors de la deuxième session du Comité préparatoire;

3. *Décide* que le Comité préparatoire tiendra sa troisième session pendant une semaine, du 2 au 8 mai 2001, et la reprise de cette session pendant une autre semaine complète en octobre/novembre 2001;

4. *Invite* les gouvernements à soumettre au secrétariat chargé de la coordination, au plus tard le 15 avril, une brève sélection d'initiatives ou de thèmes susceptibles d'aider à mieux circonscrire les travaux préparatoires de fond, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour, étant entendu qu'un récapitulatif de ces suggestions devra être soumis au Comité préparatoire lors de sa troisième session;

5. *Décide* qu'à sa troisième session tenue du 2 au 8 mai 2001, le Comité préparatoire approfondira l'examen des questions figurant dans le document de travail établi par le facilitateur, sur la base de tous les apports qui lui ont été soumis et de la concertation qui s'est engagée lors de sa deuxième session ainsi que du récapitulatif susmentionné et de tous les autres apports pertinents, ce qui permettra de mieux circonscrire les débats des processus préparatifs de fond, au titre des questions de fond inscrites à son ordre du jour, et à cet égard encourage toutes les parties prenantes à participer activement à l'examen de ces questions;

6. *Décide également* qu'à la reprise de la troisième session, en octobre/novembre 2001, le Comité préparatoire examinera un premier projet concis établi par le facilitateur, signalant les progrès accomplis lors de la troisième session et tenant compte de tous les autres apports pertinents que le Comité aura reçus au titre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour;

7. *Demande par ailleurs* au Bureau d'étudier les moyens qui permettraient à toutes les parties prenantes, y compris à l'échelon régional, ainsi qu'à la société civile et aux milieux des affaires d'intensifier leurs efforts à l'appui des préparatifs de la concertation sur le financement du développement, au titre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour, et de soumettre des propositions au Comité préparatoire pour examen et décision.

## B. Décision adoptée par le Comité

35. La décision ci-après que le Comité a adoptée est portée à l'attention de l'Assemblée générale.

### **Accréditation de nouvelles organisations non gouvernementales**

À sa 2e séance, le 12 février 2001, le Comité préparatoire a décidé d'accréditer les nouvelles organisations non gouvernementales ci-après qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, y compris son processus préparatoire :

African Forum and Network on Debt and Development

Agriculture Mission

Congrégation des frères de St-Gabriel

Congregation of the Mission

Freeplay Foundation

Green Earth Organization

Instituto de Estudios Socioeconomicos

New Economics Foundation

Uganda Development Network

Village Earth: the Consortium for Sustainable Village-based Development

### *Notes*

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 28 (A/55/28)*, deuxième partie, chap. VI, sect. B.

<sup>2</sup> L'Assemblée générale a adopté le projet de résolution le 16 mars 2001, en tant que résolution 55/245.

<sup>3</sup> A/AC.257/12.

## Annexe I

### **Déclaration commune des coprésidents publiée le 23 février 2001 lors de la clôture de la deuxième session du Comité**

1. Le Comité préparatoire de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement a atteint les objectifs qu'il s'était fixés pour sa deuxième session de fond. Nous avons procédé à un premier examen fructueux de l'ordre du jour que notre comité avait adopté en juin dernier. Nous avons eu le plaisir d'animer, pendant près de deux semaines, un débat toujours intéressant et souvent intense, témoignant de notre engagement collectif d'accélérer le développement. Il ressort de ce débat qu'il existe une base pour délibérer à un niveau plus élevé lors de la troisième session du Comité, à mesure que nous nous acheminons vers la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement dans le courant du premier trimestre de 2002 qui – nous sommes heureux de l'annoncer – aura lieu au Mexique.

2. Le Secrétaire général, assisté de son exceptionnelle équipe interorganisations, a soumis au Comité dans son rapport (A/AC.257/12) une série complète de propositions très utiles qui a servi de support au débat. Le Secrétaire général a fait oeuvre de pionnier pour ce qui est de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la participation de plusieurs entités du Secrétariat, les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies.

3. L'orientation générale des propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général a recueilli une large adhésion.

4. En outre, les cinq consultations régionales ont été des exercices enrichissants. Elles ont permis d'obtenir de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie occidentale des points de vue complémentaires et indispensables. Les auditions de la société civile et des milieux d'affaires ont également été une importante source de réflexion et d'inspiration pour le Comité.

5. Nous pensons que la qualité de ces apports de même que les consultations que le Bureau du Comité a tenues avec les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ainsi qu'avec les membres du

Conseil général de l'OMC ont contribué à donner confiance dans la concertation sur le financement du développement dans les différents ministères des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Outre l'engagement qu'ont pris les chefs d'État ou de gouvernement lors du Sommet du Millénaire d'oeuvrer de concert pour atteindre la série d'objectifs fixés pour le développement international, les délégations s'étaient préparées à procéder à un échange de vues fécond au cours des deux semaines écoulées.

6. Au cours de la deuxième session du Comité, il nous est apparu que de nombreuses missions à New York avaient effectivement renforcé leur capacité d'examiner les politiques économiques et financières. Nous souhaitons exprimer notre gratitude à tous les gouvernements qui ont été en mesure d'envoyer des spécialistes à New York pour participer aux délibérations. Nous nous félicitons aussi de l'important soutien que les missions ont reçu des capitales des pays qui n'ont pas pu envoyer d'experts à la session.

7. Nous tenons à vous rappeler que le Secrétaire général a récemment envoyé aux autorités gouvernementales une lettre leur offrant de les aider à envoyer des experts au sein des délégations des pays en développement au Comité. Nous encourageons les délégations à profiter de cette offre qui a pu être faite grâce à plusieurs contributions généreuses. Cette initiative paraît particulièrement opportune étant donné que la troisième session du Comité semblerait devoir être une manifestation importante et tous les États Membres devraient envoyer des délégations dotées des compétences les plus solides.

8. Le dialogue amorcé au cours de la deuxième session du Comité nous autorise à être optimistes pour la troisième session. Les interventions des États Membres ont été enrichissantes et instructives et contribué au ton extrêmement positif qui a caractérisé la session. Il est clairement apparu que les délégations cherchaient toutes à parvenir à un terrain d'entente et à définir les grandes lignes d'une action collective. Cette démarche est fort bien adaptée aux objectifs de la concertation sur le financement du développement. L'intention a toujours été de privilégier les questions sur lesquelles l'Organisation des Nations Unies peut avoir un impact

véritable et d'encourager l'engagement politique sur la base d'une analyse commune.

9. Nous estimons en outre que le ton et la teneur du débat au cours de la deuxième session du Comité devraient dissiper les inquiétudes au sujet de la manière dont la concertation sur le financement du développement pourrait affecter les mandats de nos principaux partenaires multilatéraux. Comme indiqué au cours du débat, le fait qu'un problème de politique générale est examiné dans une institution ne devrait pas empêcher qu'il soit utilement examiné dans une optique complémentaire par une institution partenaire. À notre avis, le dialogue mené à l'Organisation des Nations Unies sur une question qui ferait l'objet de décisions dans une autre institution n'empiète pas en soi sur le mandat de cette institution, surtout si les représentants de l'administration et les membres du Conseil d'administration de l'institution en question prennent part au débat. Nous estimons en effet que le dialogue au sein de l'Organisation des Nations Unies peut enrichir les décisions prises dans ces institutions, en particulier en améliorant leur cohérence et leur compatibilité au service du développement et en assurant ce que l'on a appelé « l'harmonie politique ».

10. Nous estimons que la participation interactive aux débats de hauts fonctionnaires de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC était un fait sans précédent qui a été énormément apprécié. Nous avons également accueilli avec satisfaction la participation des cinq secrétaires exécutifs des commissions régionales et de représentants d'autres institutions et programmes des Nations Unies. Leurs contributions de même que celles d'autres organisations intergouvernementales ont enrichi le débat. Plusieurs représentants de la société civile et des milieux d'affaires ont aussi stimulé le dialogue grâce à leur participation active.

11. Les débats féconds de notre comité présentent une réponse collective appropriée à l'encouragement qu'à reçu cette concertation lors de l'ouverture de la deuxième session par les plus hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et le Président du Conseil économique et social ainsi que les représentants des principaux partenaires institutionnels mentionnés plus haut.

12. Nous souhaitons vous faire part de ce que nous estimons être les points d'accord dans le dialogue qui a eu lieu au cours de la deuxième session du Comité et

les orientations qui semblent se dégager pour la poursuite des débats. Nous ne prétendons pas qu'il existe un consensus. Affirmer qu'il se dessine un terrain d'entente entre les orateurs sur certaines questions ne revient pas du tout à prétendre que les États Membres qui ont décidé de ne pas s'exprimer partagent l'opinion de ceux qui ont parlé. Nous mettrons aussi en relief certaines propositions qui paraissent susciter un certain intérêt et qui, à notre avis, pourraient utilement continuer d'être examinées lors de la concertation sur le financement du développement.

13. Il faut que nous sachions que certaines idées présentées ici pourraient bien être à la limite de ce que l'on jugerait acceptable. En outre, nous n'avons pas pris en compte toutes les idées contenues dans toutes les déclarations. Enfin, nous n'hésitons pas à mentionner de temps à autre une idée qui nous a simplement frappés comme étant particulièrement intéressante, même si elle n'est pas mûre pour faire l'objet d'un accord d'ici mars 2002.

14. Même si notre exposé suit l'ordre du jour établi pour le financement du développement, il faut néanmoins y voir un programme intégré formant un tout. En effet, une question recueillant un assentiment quasi général concernait la nécessité de relier tous les points de l'ordre du jour sur le financement du développement. De plus, ce lien est symétrique. Ainsi, le succès des politiques de mobilisation de ressources nationales dans les pays en développement est fonction de la mesure dans laquelle l'environnement international est « porteur », et pour qu'il soit suffisamment porteur, il faut aussi que les pays en développement mettent en oeuvre avec succès leurs politiques intérieures.

15. Compte tenu de ces considérations, nous allons maintenant passer à l'examen des questions qui, de l'avis d'un grand nombre d'entre vous, méritent de retenir une attention particulière.

## I. Mobilisation des ressources intérieures

16. Le débat sur ce premier thème a été très intéressant. Le haut niveau de participation et l'intervention active d'un grand nombre de délégations comme des institutions de Bretton Woods et d'organisations non gouvernementales<sup>a</sup> ont été très encourageants. Au cours du débat, nombre de points inscrits à l'ordre du jour ont été soulevés, et il a été fait référence aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire gé-

ral ainsi que dans les rapports des consultations organisées par les commissions régionales. Les participants ont insisté sur le fait que c'était chaque pays qui était le principal responsable de son développement économique. Des questions telles que la justesse des politiques macroéconomiques, la gouvernance, l'autonomie de gestion du compte de capital, les contraintes imposées par les fluctuations ou la détérioration des termes de l'échange et la participation des pays en développement à la formulation et à la définition de normes et de codes sont souvent revenues dans le débat. De nombreux orateurs ont estimé que les recommandations du Secrétaire général concernant un « environnement propice » étaient particulièrement importantes.

### **Convergence de points de vue**

- La mobilisation des ressources intérieures est reconnue, à juste titre, comme un élément essentiel du développement. Elle est indispensable à la croissance économique et au développement, pour une moins grande dépendance et pour une véritable autonomie.
- Dans un nombre considérable de pays en développement, la pauvreté endémique, la faiblesse des institutions, la vulnérabilité ou le niveau peu élevé du revenu par habitant constituent de puissants obstacles à l'épargne. La coopération internationale est donc indispensable en complément des ressources intérieures à l'appui des efforts de développement.

### **Questions devant faire l'objet d'un examen plus approfondi**

- Lien entre politiques intérieures et environnement favorable dans les pays en développement, d'une part, et mesures prises au niveau international et existence d'un environnement économique international favorable, d'autre part. Comment coopérer au niveau international afin de contribuer aux efforts des pays en développement pour mobiliser leurs ressources intérieures aux fins du développement et concrétiser les principes généraux en mesures opérationnelles. Établir un lien entre les efforts de plus en plus importants engagés au niveau national pour mobiliser les ressources intérieures et les efforts au niveau international afin de mobiliser l'aide publique au développement et des ressources en vue d'une réduction de la dette; établir un lien entre les politiques d'ajustement

dans les pays en développement – y compris la libéralisation des échanges – et l'accès aux marchés des pays développés.

- Le développement de capacités nationales des pays en développement grâce à l'assistance technique, essentielle aux efforts de mobilisation des ressources intérieures. Le développement, l'élargissement et l'approfondissement du secteur financier, et notamment en tirant les enseignements de l'expérience d'autres pays en matière de mobilisation des ressources et d'offres de services financiers suffisants à tous les secteurs de la société, y compris aux femmes et aux pauvres, conditions indispensables pour obtenir une assistance technique internationale. Amélioration du régime fiscal, en particulier l'administration de l'impôt. Convocation éventuelle d'une conférence débouchant sur un engagement appuyé du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux à accroître l'assistance technique dans les domaines financiers et fiscaux.
- Renforcement des institutions et réforme du secteur public. Fourniture d'une assistance temporaire par la communauté internationale, les mesures prises mettant le plus souvent un certain temps à produire leurs effets.
- Les finances publiques, grand thème de la dernière réunion, qui non seulement se trouvent au cœur de la problématique de la mobilisation des ressources intérieures, mais sont également un domaine où les mesures prises par les pouvoirs publics peuvent donner rapidement des résultats.
- Simplicité, transparence et efficacité de l'administration à l'occasion de la mise en place des régimes fiscaux. Coopération internationale pour prévenir la double imposition ainsi que l'évasion et la fraude fiscales et amélioration du fonctionnement des systèmes fiscaux nationaux, en particulier grâce au partage d'informations.
- Lutte contre la corruption aux niveaux national et international, domaine d'action prioritaire nécessitant une coopération internationale, l'élaboration d'instruments juridiques internationaux dépassant le cadre des efforts nationaux et régionaux.

## II. Flux internationaux de capitaux privés

17. Nous avons eu un débat très animé sur la question des flux internationaux de capitaux privés<sup>b</sup>. Un grand nombre d'intervenants a abordé les rapports des Commissions régionales et du Secrétaire général. Ils ont fait référence, de façon plus ou moins marquée, à l'ensemble des recommandations figurant au chapitre II de ce rapport.

### Convergence de points de vue

- Les flux internationaux de capitaux privés peuvent contribuer de façon importante au développement, mais dans certains cas ils s'accompagnent de risques élevés pour les deux parties et il est donc indispensable de mettre en oeuvre des politiques appropriées pour en maximiser le potentiel et en minimiser les risques. Ils ne peuvent et ne doivent se substituer à l'aide publique au développement.
  - Les investissements directs étrangers peuvent contribuer de manière efficace à combler le vide entre épargne et investissement dans de nombreux pays en développement et pays en transition. Si les conditions s'y prêtent, ils peuvent stimuler fortement la croissance économique et le développement. Les conditions intérieures et internationales nécessaires pour attirer les investissements directs étrangers sont pratiquement les mêmes que celles favorables à la mobilisation des ressources intérieures.
  - Il est indispensable, afin de permettre aux pays de mieux absorber les investissements directs étrangers et d'autres flux internationaux privés et d'en accroître ainsi l'impact en faveur du développement, de leur fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en valeur des ressources humaines.
  - Il faut disposer de davantage d'informations sur les investissements directs étrangers et en analyser l'impact. Plusieurs pays en développement ont demandé à ce que l'on entreprenne un examen plus approfondi des liens qui existent entre ces investissements et la communauté locale de façon à ce qu'ils contribuent plus efficacement au développement.
- Les investisseurs privés devraient être respectueux de l'environnement et avoir conscience de leurs responsabilités sociales.
  - Les agences de notation devraient exercer leurs activités de façon plus transparente.
  - Il serait très souhaitable que les sociétés transnationales adoptent les normes internationales de comptabilité et d'établissement de rapports.

### Questions devant faire l'objet d'un examen plus approfondi

- Organisation de réunions afin d'examiner les accords internationaux en matière d'investissement.
- Possibilité de réunir gouvernements, organisations internationales, monde des affaires, représentants des travailleurs et représentants des organisations non gouvernementales en vue d'engager un dialogue sur les investissements directs étrangers, y compris l'assistance technique.
- Évaluation par les entreprises de leurs performances en fonction de critères financiers, sociaux et environnementaux. Incitations budgétaires pour attirer les investissements directs étrangers sans pour autant menacer les objectifs du développement national.
- La bonne gouvernance (par exemple transparence et respect du droit), élément nécessaire d'un environnement favorable aux investissements intérieurs et étrangers.
- En ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles, établissement d'une corrélation entre l'intérêt des investisseurs et ceux de la région bénéficiant des investissements.
- La recherche de solutions au problème important consistant à savoir pourquoi, dans certains cas, même lorsqu'un pays met en oeuvre les réformes de politiques macroéconomiques nécessaires, il ne parvient pas à attirer les investissements directs étrangers espérés.
- La coopération régionale en tant que moyen de promotion des investissements en s'appuyant sur l'expérience acquise par la Société financière internationale de la Banque mondiale et les mécanismes de coopération régionale existants.

- Efficacité relative des marchés boursiers régionaux et nationaux à attirer les investissements de portefeuille des pays développés. Nécessité pour les décideurs de tenir compte non seulement de l'intérêt des marchés boursiers qui, par exemple, imposent une plus grande transparence/une bonne gouvernance aux entreprises, mais également des risques qui y sont associés, tels que la volatilité.
- Mécanismes destinés à améliorer la qualité des informations concernant les flux de capitaux à court terme.

### III. Commerce

18. Les mesures liées au commerce international qui ont une incidence sur le développement ont donné lieu à un débat animé et important<sup>c</sup>. Le représentant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a déclaré que le Comité du commerce et du développement de l'OMC préparait sur la question du financement du développement un document qui devrait être prêt à temps pour être présenté lors de la troisième réunion. La participation active de l'OMC aux travaux du Comité a été accueillie avec une grande satisfaction. Comme lors des débats consacrés à d'autres thèmes, les intervenants ont fréquemment fait référence au rapport du Secrétaire général et aux recommandations qui y figurent.

#### Convergence de points de vue

- Le commerce est l'un des principaux facteurs de promotion d'une croissance économique durable et donc de la mobilisation de ressources pour le développement, ainsi que de l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale. Le système commercial multilatéral doit être stable, prévisible, non discriminatoire, transparent, juste et équitable.
- Il existe des rapports entre les questions commerciales, monétaires et financières au niveau national comme au niveau international. Il est fondamental d'assurer la cohérence entre les systèmes commerciaux, financiers et monétaires internationaux.
- Une assistance technique et financière pour le renforcement des capacités est nécessaire pour la formulation et la mise en oeuvre de la politique commerciale afin que la libéralisation des échan-

ges soit effectivement compatible avec les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté. Il est également nécessaire de fournir une assistance pour le renforcement des capacités en matière de négociation et de gestion des accords commerciaux internationaux, de diversification des exportations et de connaissance des marchés étrangers, notamment en faveur des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays enclavés et des petits pays en développement insulaires.

- Une assistance technique est nécessaire dans des domaines tels que le règlement des différends, les normes internationales et les mesures à prendre (par exemple, sanitaires et phytosanitaires) pour satisfaire aux exigences des marchés ainsi que le transfert de technologie.
- Il faut poursuivre les efforts engagés aussi bien au plan intérieur qu'au plan international, en particulier dans le domaine de l'assistance technique, afin de permettre aux pays en développement, notamment aux pays d'Afrique et aux pays les moins avancés, de surmonter les contraintes du côté de l'offre.
- Il faudrait limiter le recours aux mesures commerciales unilatérales.
- Le processus de financement du développement peut fournir un nouvel élan politique aux travaux engagés au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

#### Questions devant faire l'objet d'un examen plus approfondi

- Accès aux marchés en franchise de droits et sans mesures de contingentement pour les exportations (autres que les armes) des pays les moins avancés, d'autres pays d'Afrique à faible revenu, des petits États insulaires en développement et des pays en développement enclavés.
- Poursuite de la libéralisation des échanges de biens présentant de l'importance pour les pays en développement (tels que produits agricoles, textiles et habillement). Importance particulière de la libéralisation de l'agriculture pour lutter contre la pauvreté; suppression de subventions à l'agriculture.

- Importance des accords commerciaux régionaux pour le développement, à condition que ces accords ne constituent pas un obstacle à la libéralisation mondiale des échanges.
- Fourniture d'un appui véritable aux pays qui connaissent des problèmes de balance de paiement dus à l'instabilité des prix des produits de base; étude de nouveaux mécanismes afin d'atténuer les risques liés aux fluctuations des prix des produits de base pour les pays en développement.
- Incompatibilités entre le système commercial et les objectifs du développement.
- Synergies entre le commerce et les investissements directs étrangers.
- Moyens de contribuer à l'application du cadre intégré pour les pays les moins avancés.

#### **IV. Coopération financière internationale par l'intermédiaire, entre autres, de l'aide publique au développement**

19. Le débat consacré à la coopération financière internationale a porté sur certaines parties clefs du rapport du Secrétaire général, y compris le volume, l'efficacité et l'efficience de l'aide publique au développement (APD), les biens et les services collectifs mondiaux et les nouvelles sources de financement<sup>d</sup>. Si les flux officiels aux conditions du marché sont un facteur important du développement, les flux à des conditions concessionnelles sont indispensables pour les pays d'Afrique et les pays les moins avancés. En outre, les uns comme les autres peuvent susciter des flux de capitaux privés. Le débat a principalement porté sur la fixation de calendriers précis pour que, conformément à l'objectif convenu au plan international, l'aide publique au développement représente 0,7 % du PIB de façon à inverser la tendance à la baisse observée au cours des dernières années; l'élaboration par chaque pays d'une stratégie globale, y compris l'adoption de politiques macroéconomiques appropriées et la constitution de partenariats nationaux afin d'utiliser l'aide publique au développement de la façon la plus efficace possible; et les préoccupations de plus en plus importantes concernant les biens collectifs mondiaux. Les intervenants ont examiné le rôle essen-

tiel joué par l'aide publique au développement, et notamment l'impact qu'elle peut avoir dans les pays en développement sur la mobilisation des ressources intérieures, la constitution de capacités, le développement des investissements directs étrangers, les retombées du commerce et la paix. Ils ont souhaité que les donateurs coordonnent davantage leurs politiques en matière d'APD/développement et de commerce.

20. S'agissant des biens publics mondiaux, de nombreux intervenants ont estimé que leur financement, bien que vital, ne devrait pas se faire au détriment de l'aide publique au développement classique. En d'autres termes, il faudrait mobiliser des ressources *additionnelles* à cet effet. Il a été suggéré que les biens publics mondiaux pourraient être financés par de multiples sources gouvernementales et non gouvernementales, en particulier le secteur privé.

#### **Convergence de points de vue**

- L'aide publique au développement est considérée comme un important complément d'autres sources de financement à l'appui du développement, notamment pour atteindre les objectifs fixés au niveau international. Elle peut servir à éliminer les obstacles structurels et institutionnels, à renforcer la capacité institutionnelle nationale, à financer des programmes d'investissement à long terme dans les domaines de l'environnement, du logement et de l'éducation ainsi qu'à mettre en oeuvre les mesures nécessaires en cas de catastrophes naturelles ou de conflits. Elle peut permettre aux pays en développement de combler l'écart qui les sépare des pays développés dans de nombreux domaines, et en particulier dans ceux des technologies de l'information ainsi que de la création et de la diffusion de connaissances. Elle peut aussi contribuer à réduire le fossé entre les « nantis » et les « démunis » au sein même des pays en développement. Enfin, elle peut servir à financer en partie les programmes régionaux, notamment dans le domaine de l'infrastructure, à l'appui des efforts d'intégration régionale.
- La propriété par le pays bénéficiaire (le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et les pauvres) est essentielle. La constitution de partenariats est quant à elle nécessaire pour que les pays donateurs accordent plus systématiquement une aide publique au développement mais aussi pour que celle-ci soit utilisée plus efficacement

par les pays bénéficiaires. Ces partenariats devraient regrouper des acteurs nationaux, régionaux et intergouvernementaux, la société civile et le secteur privé.

- La société civile et le secteur privé devraient également être considérés comme des fournisseurs et des bénéficiaires potentiels de l'aide. Les participants ont insisté sur le fait que la société civile devrait être davantage partie prenante dans les pays bénéficiaires et jouer un rôle plus important en faveur de l'aide publique au développement dans les pays développés.
- Chaque partenaire a un rôle précis à jouer pour que l'aide ait un impact plus important dans les domaines susmentionnés. Des politiques macroéconomiques appropriées, la mise en oeuvre de stratégies globales par les bénéficiaires, l'adoption de politiques en faveur des pauvres, une plus grande souplesse de l'aide publique au développement qui devrait être davantage prévisible et mieux ciblée sur les activités productives en faveur des pauvres sont autant d'éléments essentiels à une utilisation efficace de ces ressources. Des instruments importants ont été créés en vue d'établir une corrélation entre aide publique au développement et stratégies nationales d'élimination de la pauvreté mises en oeuvre et coordonnées par les pays bénéficiaires, en particulier le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté, le cadre global de développement et les bilans communs de pays.
- Il faudrait diminuer les coûts de transaction (temps et ressources) liés à la fourniture de l'aide publique au développement, ce qui suppose une simplification et une harmonisation des procédures des donateurs et des modalités d'établissement de rapports.
- L'accroissement de l'aide publique au développement et la continuité de l'engagement politique en faveur de l'APD supposent un effort considérable. Il est indispensable de tenir compte des contraintes d'ordres législatif et parlementaire auxquelles font face les pays développés. De nombreux participants se sont à leur tour déclarés favorables à un effort au niveau mondial pour mobiliser l'appui des citoyens, des organisations non gouvernementales et des partenaires du sec-

teur privé afin d'atteindre les objectifs du Sommet du Millénaire.

- La coopération Sud-Sud, y compris les partenariats triangulaires, pourrait également jouer un rôle.
- Les pays en développement et les pays en transition ont de plus en plus de possibilités de devenir des pays donateurs, comme c'est d'ailleurs déjà le cas pour certains.
- Plusieurs participants ont reconnu qu'il existait un lien entre la qualité et la quantité de l'aide. Le fait de pouvoir apporter la preuve de résultats tangibles est, entre autres, essentiel pour obtenir un accroissement de l'aide.

#### **Questions devant faire l'objet d'un examen plus approfondi**

- Assurer une certaine souplesse dans la fourniture de l'aide, notamment par une harmonisation des procédures et de la conditionnalité appliquées par les donateurs, et en mesurant l'efficacité de l'aide fournie.
- Parvenir à une définition plus systématique et plus claire de ce que sont les biens publics mondiaux. À cet effet, quatre observations ont été formulées : la définition des biens publics mondiaux ne pose pas de problème sur le plan technique mais en pose en revanche sur le plan politique; l'aide publique au développement et la protection des biens publics mondiaux sont étroitement liées mais ne devraient pas être mélangées; le financement en faveur des biens publics mondiaux devrait provenir non seulement des ministères du développement mais également de ministères techniques; des travaux sont en cours en vue d'une action future.
- Étudier la question des biens publics mondiaux en mettant l'accent sur les domaines prioritaires pour le développement.
- Examiner la question des biens publics mondiaux en s'appuyant sur une évaluation approfondie des besoins en la matière, qui décrive dans leurs grandes lignes la valeur ajoutée et les avantages comparatifs des nouveaux efforts entrepris compte tenu de ce qui se fait aux niveaux national, régional et international afin d'éviter tout double emploi.

- Analyser les nouvelles sources de financement comme demandé à l'occasion de l'examen au bout de cinq ans de l'application des recommandations du Sommet mondial pour le développement social.

## V. Dette

21. La façon dont la communauté internationale devrait traiter la question de l'endettement des pays en développement et en transition a donné lieu à un débat très animé<sup>e</sup>. Les intervenants ont principalement fait référence au rapport du Secrétaire général sur le financement du développement ainsi qu'à des autres rapports présentés au Comité et à l'Assemblée générale.

### Convergence de points de vue

- Pour réussir, la stratégie internationale destinée à aider les pays en développement et les pays en transition qui ont souffert d'un endettement excessif doit être à la fois globale et pluridimensionnelle. Au niveau des pays, des politiques intérieures appropriées et dont les pays ont la responsabilité, comme examiné au titre du point 1 de l'ordre du jour, doivent accompagner tout allègement de dette afin que celui-ci puisse effectivement déboucher sur un règlement du problème. De même, au niveau international, les allègements de dette doivent s'accompagner de politiques commerciales et financières appropriées, comme examiné au titre des points 2, 3, 4 et 6 de l'ordre du jour.
- Les pays en développement et en transition devraient avoir accès à une assistance technique dans le domaine de la gestion de la dette ainsi qu'à des informations au sujet des flux financiers; par ailleurs, les transactions financières doivent être transparentes.
- Les décisions récemment prises afin d'assurer une plus grande transparence des travaux du Club de Paris, principal organisme chargé de restructurer la dette à l'égard des créanciers bilatéraux officiels, ont été accueillies avec satisfaction.
- Les gouvernements qui ne sont pas membres du Club de Paris ont été exhortés à contribuer de manière appropriée aux allègements de dette afin de répartir équitablement les conséquences de cet allègement entre les pays créanciers.
- Les participants se sont félicités des progrès réalisés en 2000 en ce qui concerne le renforcement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés. De même, la décision prise unilatéralement par certains pays développés d'accorder des réductions de dette au-delà de ce qui est prévu par l'Initiative a été très favorablement accueillie. Il importe de réaliser rapidement des progrès en ce qui concerne l'application de l'Initiative.
- Les réductions de dette ne représentent qu'une partie de l'assistance financière dont ont besoin les pays à faible revenu lourdement endettés : ces pays ont également besoin de recevoir une aide publique au développement plus importante.
- Les ressources utilisées pour financer les réductions de dette à l'égard des créanciers officiels des pays à faible revenu ne devraient pas être prélevées sur d'autres types d'aide publique au développement.
- Pour ce qui est des pays principalement endettés à l'égard de créanciers privés, les solutions apportées au problème du service de la dette ont notamment pour objectif de permettre à ces pays d'emprunter durablement sur les marchés financiers internationaux à des conditions normales, ce qui suppose la mise en oeuvre d'un programme d'ajustement approprié bénéficiant de l'appui de la communauté internationale ainsi que la restructuration simultanée et dans des conditions équitables de l'ensemble des obligations au titre du service de la dette.

### Questions devant faire l'objet d'un examen plus approfondi

- Flexibilité du processus de réduction de dette de façon à tenir compte des conditions propres à chaque pays, tout en s'efforçant d'atteindre les objectifs de développement qui sous-tendent l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Examen permanent des critères de réduction de dette de façon à veiller qu'ils permettent effectivement d'atteindre les objectifs adoptés lors du Sommet du Millénaire et un développement durable.
- Étude de la possibilité d'un moratoire, voire d'une annulation de dette quand cela est approprié, en faveur des pays à faible revenu se trou-

vant dans des situations extrêmes, par exemple victimes de catastrophes naturelles.

- Utilisation plus fréquente de clauses « d'action collective » dans les contrats obligataires de façon à faciliter la participation des créanciers privés aux négociations d'allègement de dette.
- Annulation de la dette au titre de l'aide publique au développement et des crédits remplissant les conditions requises pour les pays concernés par l'Initiative, comme indiqué dans la déclaration adoptée par le Groupe des sept principaux pays industrialisés à Palerme.
- Possibilité de prévoir dans les accords de restructuration de la dette la désignation d'un médiateur acceptable par toutes les parties concernées de façon à arriver plus facilement à un règlement de la crise de la dette acceptable par tous.
- Constitution par les pays débiteurs d'un « Club des débiteurs » et négociation collective des allègements de dette, au lieu de négociations séparées.
- Étant donné que les pays en développement ont contracté l'essentiel de leur dette extérieure à l'égard de créanciers privés, recherche de solutions à la question des prêts non productifs contractés auprès du secteur privé.

## VI. Questions systémiques

22. Le débat consacré à ce dernier aspect du financement pour le développement a été très franc et constructif<sup>f</sup>. Les participants ont estimé qu'il était absolument indispensable d'examiner les questions systémiques étant donné qu'il ne peut véritablement y avoir de mobilisation des ressources pour le développement sans un système international fonctionnant bien. Ils ont notamment considéré qu'une meilleure coordination et une plus grande cohérence des activités des différents organismes internationaux, ainsi qu'une participation plus large et plus efficace de l'ensemble des pays au processus international de prise des décisions étaient particulièrement importants.

### Convergence de points de vue

- Un environnement économique et financier mondial stable et favorable au développement est particulièrement important.

- Il faudrait mettre l'accent sur le développement de la coopération et de la cohérence entre les divers organismes internationaux s'occupant de questions financières, commerciales et de développement. Certains mécanismes existent déjà à cet égard, mais il reste encore beaucoup à faire pour développer et renforcer la cohérence et la compatibilité des actions menées par les institutions financières internationales, l'Organisation mondiale du commerce et l'ONU. Le financement du développement sera d'autant plus efficace qu'il créera la confiance nécessaire à cet égard entre les différentes organisations internationales. Le renforcement de la coopération suppose également une meilleure coordination au niveau national entre les différents services gouvernementaux.
- La coopération économique et financière entre groupes régionaux de pays devrait venir compléter les mesures prises au niveau mondial. Par conséquent, le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale ainsi que des mécanismes de coordination entre institutions mondiales et régionales traitant de questions d'ordre financier comme de la prévention et de la gestion des crises financières mérite une plus grande attention.
- La surveillance multilatérale des politiques économiques et financières constitue à la fois un service à rendre aux divers pays concernés et un bien public mondial. Il faudrait prendre de nouvelles mesures pour la promouvoir et faire en sorte qu'elle s'applique également à tous les pays. Il est urgent de renforcer la surveillance multilatérale et des marchés financiers internationaux, notamment des flux de capitaux à court terme, ainsi que les mécanismes utilisés pour prévenir de futures crises financières ou pour les détecter rapidement, en particulier afin de prévenir leur diffusion.
- Étant donné que la quasi-totalité des flux financiers internationaux proviennent du secteur privé, ce dernier a une responsabilité importante, à laquelle il ne peut se soustraire, en matière de gestion et de règlement des crises. Il faut par conséquent préciser les règles et les procédures de cette participation dans la mesure où il n'existe aujourd'hui qu'un petit nombre de principes généraux. Il faudrait également engager de nouveaux

efforts en vue de faciliter le dialogue en cours entre autorités nationales, organisations multinationales et secteur privé.

- La protection sociale en période de crise financière, et en particulier la mise en place de filets de sécurité sociaux, mérite une attention particulière. Bien que des efforts en ce sens aient été faits en période de prospérité, c'est-à-dire quand cela était à la fois plus facile à adopter du point de vue politique et économique et à mettre en oeuvre, il faut chercher à assurer une meilleure intégration des questions sociales et financières.
- Les institutions financières internationales déploient des efforts non négligeables pour assumer davantage leurs responsabilités comme pour être davantage à l'écoute des préoccupations de la population et transparentes dans leur action. Ces efforts devraient être encore encouragés.
- L'élaboration et l'application de normes et de règlements internationaux constituent un élément important des efforts actuels visant à renforcer le système financier international.

#### **Questions devant faire l'objet d'un examen plus approfondi**

- Assurer une représentation adéquate et une large participation de tous les pays, en particulier des pays en développement et des pays en transition, au processus international de prise de décisions et de normalisation dans le domaine économique.
- Encourager une répartition plus équitable des retombées de la mondialisation et de la croissance économique mondiale.
- Fixer le calendrier de l'entrée en vigueur des normes et réglementations applicables aux systèmes financiers nationaux, en tenant compte des divers stades de développement économique et financier et des capacités administratives de chaque pays. Étudier les conséquences de traditions culturelles et juridiques différentes.
- Veiller à ce que l'appui multilatéral fournit en cas de crises économiques et financières afin de permettre aux pays de faire face à ces crises soit davantage axé sur la croissance et l'emploi.
- Renforcer la capacité des organisations multilatérales à fournir un financement d'urgence.

- Respecter l'autonomie des pays en matière de gestion du compte de capital et de choix du régime de change.
- Étudier comment améliorer les mécanismes internationaux de coopération entre autorités fiscales nationales.
- Renforcer le rôle de l'ONU en tant qu'organisateur et facilitateur<sup>2</sup> du dialogue et de la recherche d'un consensus sur les questions économiques, financières et de développement de portée mondiale. Déterminer le rôle de l'ONU ainsi que des institutions spécialisées dans l'identification des nouveaux problèmes et des insuffisances des politiques économiques.
- Déterminer comment utiliser l'ONU aussi efficacement que possible pour l'étude de questions monétaires, commerciales et financières du point de vue du développement.

#### *Notes*

<sup>a</sup> Sur les 44 interventions, 37 étaient de gouvernements ou de groupes de gouvernements, deux du FMI, une de la Banque mondiale et quatre d'organisations non gouvernementales (Conseil international de l'action sociale, Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (au nom du Groupe des femmes), Confédération internationale des syndicats libres (au nom du Groupe des travailleurs) et information Habitat : Where Information Lives).

<sup>b</sup> Quarante déclarations ont été prononcées par 35 participants : 28 gouvernements ou groupes de gouvernements (y compris un représentant de la banque italienne Mediocredito Centrale, qui faisait partie de la délégation italienne), le FMI, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et deux organisations non gouvernementales (US Council for International Business, affilié à la Chambre de commerce internationale et l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, au nom du Groupe des femmes).

<sup>c</sup> Il y a eu 35 interventions, 28 de gouvernements ou de groupes de gouvernements ainsi que de la CNUCED, de l'OMC, du FMI, de la Banque mondiale et de trois organisations non gouvernementales [United States Council for International Business (affilié à la Chambre de commerce internationale), Conseil international des femmes (au nom du Groupe de travail des femmes sur les sexes/pécificités et l'environnement), et le Conseil oecuménique des Églises (au nom du Groupe de travail

des organisations non gouvernementales sur le commerce et du Groupe africain)].

<sup>d</sup> Trente-six orateurs sont intervenus, représentant 31 gouvernements ou groupes de gouvernements, le PNUD, la Banque mondiale et trois organisations non gouvernementales (Coopération internationale pour le développement et la solidarité (au nom de Caritas Internationalis et du Centre of Concern), Mouvement international des étudiants pour les Nations Unies et Institut international pour un futur durable).

<sup>e</sup> Trente-trois interventions ont eu lieu au titre de ce point de l'ordre du jour, dont 27 par des gouvernements ou groupes de gouvernements ainsi que par le FMI, la Banque mondiale et le PNUD, le Secrétariat du financement pour le développement, l'Organisation de la Conférence islamique et une organisation non gouvernementale [le Conseil oecuménique des Églises (au nom du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur la dette)].

<sup>f</sup> Il y a eu 39 intervenants, dont les représentants de 29 gouvernements ou groupes de gouvernements. Des interventions ont également été faites par les représentants de la CNUCED, de l'OIT, du FMI, de la Banque mondiale, du Centre de développement de l'OCDE et de cinq organisations non gouvernementales (Association nationale des économistes cubains, Confédération mondiale du travail (au nom du groupe des travailleurs), Fédération luthérienne mondiale (au nom de l'équipe oecuménique), Maryknoll Office for Global Concerns et Red de Educación Popular Entre Mujeres).

## Annexe II

### Liste des documents dont était saisi le Comité à sa deuxième session

| <i>Cote</i>       | <i>Point de l'ordre<br/>du jour</i> | <i>Titre</i>  |
|-------------------|-------------------------------------|---|
| A/AC.257/10/Add.2 | 1                                   | Liste des organisations non gouvernementales que le Bureau du Comité recommande d'accréditer pour participer au processus préparatoire de fond et à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental |
| A/AC.257/12       | 2                                   | Rapport du Secrétaire général au Comité préparatoire  |
| A/AC.257/13       | 2                                   | Rapport de la réunion consultative régionale de haut niveau sur le financement du développement dans la région Asie-Pacifique, Djakarta, 2-5 août 2000  |
| A/AC.257/14       | 2                                   | Rapport de la réunion consultative régionale sur le financement du développement dans la région de l'Afrique et Réunion préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Addis-Abeba, 15-17 novembre 2000  |
| A/AC.257/15       | 2                                   | Rapport de la réunion régionale consultative chargée d'examiner la question du financement du développement dans la région de l'Europe, Genève, 6 et 7 décembre 2000  |
| A/AC.257/16       | 2                                   | Rapport de la consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Asie occidentale, tenue à Beyrouth les 23 et 24 novembre 2000  |
| A/AC.257/17       | 2                                   | Rapport de la consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Bogota, 9 et 10 novembre 2000   |
| A/AC.257/18       | 2                                   | Financement du développement : auditions de la société civile, 6 et 7 novembre 2000 : récapitulation des exposés et des débats des tables rondes  |
| A/AC.257/19       | 2                                   | Financement du développement : auditions tenues avec les milieux d'affaires les 11 et 12 décembre 2000 : résumé des exposés et des débats   |
| A/AC.257/20       | 1                                   | Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux   |

| <i>Cote</i>    | <i>Point de l'ordre<br/>du jour</i> | <i>Titre</i>   |
|----------------|-------------------------------------|--|
| A/AC.257/L.5   | 5                                   | Projet de rapport  |
| A/55/579/Add.5 | 2                                   | Rapport de la Deuxième Commission<br>intitulé « Questions de politique<br>macroéconomique : financement du<br>développement, y compris le transfert net<br>de ressources entre pays en développement<br>et pays développés » |

---